

ADMINISTRATION

Les engagements financiers et factures à payer pour le mois de juillet 2022 étaient de 274 178 \$.

Monsieur Daniel Proulx, conseiller du district 4, est désigné comme maire suppléant à compter du 15 août 2022, pour une période de trois mois et agira comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

La Ville de Léry accorde au Club optimiste de la Ville de Léry une subvention annuelle d'un montant de 5 000 \$ pour l'année 2022.

La Ville de Léry deviendra sous peu propriétaire de l'ancienne école Maria-Goretti. Le Conseil municipal autorise monsieur Michel Morneau, directeur général, à enclencher les démarches d'évaluation de l'état du bâtiment afin d'obtenir un bilan de santé et, ensuite, à procéder par un contrat de gré à gré avec un fournisseur de son choix pour faire les travaux nécessaires afin de rendre le bâtiment viable pour plusieurs années.

La résolution 2022-08-209 permettra de transférer les fonds de développement de la MRC de Roussillon du projet du Club Nautique Woodlands au projet de rénovation du bâtiment de l'école Maria-Goretti.

Le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) est présentement à la recherche d'un terrain pour la construction d'une école secondaire. La Ville de Léry n'est pas contre cette planification, mais ne possède pas de terrain municipal permettant la construction d'une école secondaire.

Le 9 août 2022, la Ville de Léry a fait l'acquisition du fournisseur Guillaume Trempe, consultant en informatique, un serveur de virtualisation pour multiples postes de travail à distance d'une valeur de 3 500 \$, ce qui facilitera grandement le travail à distance pour tous les employés municipaux.

La résolution 2022-08-211 autorise la Ville de Léry à acquérir du fournisseur PGsolutions un système de paiement électronique pour les fournisseurs.

Cette amélioration permettra une économie de temps importante pour nos employés administratifs.

AVIS DE MOTION

INTERDIRE LA RESTAURATION RAPIDE À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DE L'ARCHIPEL.

Ce projet de règlement a pour but de limiter l'implantation d'établissements de restauration à service rapide à proximité de l'école de l'Archipel, dans le but de promouvoir les saines habitudes alimentaires de nos jeunes.

AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT.

Ce projet de règlement permettra aux citoyens de faire l'aménagement d'un potager en cour avant, tout en respectant certaines balises préétablies.

À la prochaine séance du Conseil municipal, nous adopterons un règlement spécifique pour ces deux avis de motion.

LOISIRS

LE PROGRAMME OMNISPORT

Le programme Omnisport est une entente intermunicipale entre la Ville de Châteauguay, la Ville de Beauharnois, la Ville de Léry, la municipalité de Sainte-Martine et le Mohawk Council of Kahnawà:Ke qui permet à des jeunes de 8 à 12 ans de s'initier à plusieurs sports à partir d'installations disponibles dans les villes participantes. Les inscriptions sont en cours. Consultez le site internet de la Ville de Léry pour plus de détails.

JUMELAGE

Vendredi 26 août à 13 h aura lieu notre cérémonie de jumelage avec la participation en direct sur internet des deux villes jumelées, soit la Ville de Léry et la [Commune de Léry](#), dans le département de l'Eure, Normandie, France. Nous vous invitons en grand nombre à l'hôtel de ville pour saluer nos cousins français Lérysiens(nes).

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE ET SOIRÉE ROCK 'N'ROLL.

Nous vous invitons en grand nombre à notre épluchette de blé d'Inde et soirée rock 'n'roll annuelle qui aura lieu le 27 août prochain, de 16 h à 21 h, au parc Multifonctionnel (40, rue de la Gare). Plusieurs activités seront proposées telles que des jeux géants, jeu gonflable, maquilleuse, caricaturiste et activités aquatiques. Vous pourrez également profiter de l'occasion pour visiter quelques kiosques de produits locaux. Du blé d'Inde sera offert et un spectacle viendra clôturer l'événement.

TRAVAUX PUBLICS

DÉNEIGEMENT

Le directeur général est autorisé à procéder à la préparation d'un dossier auprès des fournisseurs de son choix quant à un contrat pour la saison 2022-23 concernant le déneigement des chemins et des routes de la Ville de Léry.

ÉTANGS D'ÉPURATION – FRAIS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRE

La Ville de Léry permet le paiement à la firme Tetrattech pour certains coûts additionnels aux travaux d'ingénierie dans le dossier d'agrandissement des étangs d'épuration.

PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE PARC BURGOYNE

La Ville de Léry autorise le fournisseur « Les Pavages Céka Inc. » à paver 90 mètres carrés de la rue Parc Burgoyne selon la soumission du 6 juillet 2022 au montant de 7 500 \$. Les travaux débuteront sous peu.

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE PLUVIAL

Des travaux de drainage pourront être orchestrés par le responsable des travaux publics et le directeur général afin d'améliorer les installations pluviales dans le secteur du 551 chemin du Lac-Saint-Louis et les lots voisins, le tout selon les dispositions du règlement de gestion contractuelle numéro 2022-503.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC

Le 26 juillet, nous avons reçu le compte rendu de notre rencontre du 20 juin dernier avec le MTQ concernant le boulevard urbain – réduction de vitesse et feux de circulation.

Prochaine étape : la Ville de Léry engagera une firme de génie-conseil routier pour faire l'étude de circulation requise du MTQ. L'objectif est de créer un nouveau carrefour pour l'ajout d'un feu de circulation, la transformation en boulevard urbain d'un tronçon de 500 m de part et d'autre de la rue Arlette-Vinçter et la réduction de la vitesse permise de 70 km/h à 50 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous avons reçu quatre nouveaux afficheurs de vitesse qui seront installés sous peu.

Une campagne de sensibilisation pour la sécurité des piétons se tiendra de la fin août au début octobre. Cette campagne consistera en de l'affichage sur les routes et sur les réseaux sociaux. De plus, un kiosque sera en place lors de l'épluchette de blé d'Inde et une conférence sur la sécurité routière sera également offerte par la SAAQ, le 6 octobre.

INFO-LÉRY

Vol. 1 no. 7

SAMEDI DU MAIRE

Les samedis du maire reprendront en septembre, de selon l'horaire suivant – de 13h à 15h:

- 24 septembre 2022 ;
- 22 octobre 2022 ;
- 19 novembre 2022 ;
- 17 décembre 2022 ;

Cependant, n'hésitez pas à téléphoner à la ville ou écrire à info@lery.ca pour joindre le maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour bien saisir les préoccupations exprimées par les citoyens nous vous invitons à [visionner la vidéo de la séance sur notre site Internet.](#)

Pour toutes questions, commentaires ou suggestion, n'hésitez pas à communiquer avec nous via l'adresse courriel info@lery.ca

